

## Syndicat Mixte Lumière - Secrétariat du Syndicat - Convention

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Par délibération du 24/09/2001, le Comité a défini les conditions dans lesquelles la Ville de Besançon assure le secrétariat du Syndicat Mixte.

L'article 3 de la convention du 13/11/2001 dispose que les prestations assurées sur la Ville sont rémunérées forfaitairement à hauteur de 25.916 € (170.000 F) par an.

Ladite convention est arrivée à échéance fin 2006. Dans la perspective éventuelle du passage en Délégation de Service Public, le renouvellement de cette convention a été différé dans l'attente de la définition précise des missions des services de la Ville dans ce nouveau cadre.

Par délibération du 30/10/2007, les modalités antérieures ont été reconduites pour l'année 2007. Pour l'année 2008, il est proposé de reconduire à nouveau ces dispositions et ce pour une durée de 5 ans (durée de la convention initiale) sachant que ces modalités pourront être révisées en cas d'évolution des missions du Syndicat.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition et en cas d'acceptation, à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir.

**«M. Edouard SASSARD** : C'est pour une toute petite explication, simplement à titre d'information : pourquoi a-t-on inscrit «perspective éventuelle du passage en délégation de service public», qu'est-ce qui fait que ça passera ou pas en délégation de service public, pourquoi c'est repoussé ? On n'a pas vraiment d'information.

**M. LE MAIRE** : Je vais vous répondre. Vous savez qu'il y a un projet pour la couverture à haut débit de l'agglomération, nous avons lancé une DSP pour couvrir entre autres grâce à du wimax l'agglomération. Il se trouve que pour des raisons que j'expliquerai à l'Agglomération puisque c'est à l'Agglomération que je dois expliquer cela en primeur, nous ne retiendrons pas cette solution. Nous avons trouvé une autre solution qui va passer par la mise en place de NRAZO (Nœud de Raccordement d'Abonnés en Zone d'Ombre) avec France Télécom qui permettra des temps de données beaucoup plus rapides et dans de meilleures conditions, d'avoir l'ADSL je pense dans les 6, 8 mois sur l'agglomération. Donc je pense qu'il n'y aura pas cette DSP mais le Syndicat Lumière s'est réuni il y a 3 ou 4 jours pour prendre cette décision. L'Agglomération aura bientôt l'ADSL mais par un autre moyen que le wimax. Vous avez d'ailleurs pu voir dans la presse aujourd'hui que dans le Jura il y a des difficultés pour l'installation d'antennes wimax.

De plus, le wimax ne fournit qu'un débit de 512 k alors qu'on veut au minimum déjà 2 mégabits. La desserte par les NRAZO est plus économique et meilleure et nous serons moins ficelés pour le futur.

**M. Philippe GONON** : C'est un peu la même question, simplement au lieu de dire haut débit on pensait au très haut débit puisque nous avons un certain nombre d'entreprises qui ont des besoins relativement bien calibrés en terme de gros tuyaux. Alors on ne parle pas de haut débit, on parle de très haut débit, il paraît que maintenant on parle en gigas.

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas il paraît, c'est sûr, en gigabits.

**M. Philippe GONON** : Simplement ce que nous voulions dire Monsieur le Maire c'est que la CAGB a voté des augmentations importantes du versement transport pour financer le TCSP. Il nous semblerait normal qu'en retour de l'effort consenti par les entreprises, la Ville, la CAGB, les collectivités en général, mettent en œuvre un plan, alors on a appelé cela nous le TGV numérique, peu importe le terme mais c'est facile à comprendre, qui serait une sorte de renvoi d'ascenseur. Les entreprises financeraient le TCSP, les collectivités mettraient à la disposition des entreprises de la Ville et de l'Agglomération une autoroute numérique à très haut débit. Moi je pense que ça serait un retour normal des choses que de leur proposer

un tel service, d'autant qu'aujourd'hui les communications physiques certes sont bien là avec l'autoroute A 36, demain matin le TGV mais il serait sympathique de leur offrir ces communications numériques, ces autoroutes numériques, ce TGV numérique.

**M. LE MAIRE :** En tout cas c'est habile de votre part, mal informé mais habile. Vous êtes mal informé. Pour le très haut débit, vous dites : il paraît qu'on parle de gigas, moi je sais qu'on parle de gigas mais donnez-moi une entreprise ici sur une zone industrielle qui a besoin du très haut débit et qui ne l'a pas. Il n'y en a aucune ! Vous savez très bien que nous avons déjà ici le haut débit et que nous avons passé des conventions avec des opérateurs pour faire en sorte que par le réseau Lumière actuellement toutes les entreprises qui avaient besoin du haut débit puissent l'avoir. Mais à part quelques bureaux d'études qui ont besoin d'envoyer dans des gros tuyaux et dans les deux sens donc pas d'une façon asymétrique mais d'une façon symétrique, les données, il n'y a pas de demandes actuellement. Donc ce n'est pas utile de mettre en place du très haut débit s'il n'y a pas de clients en face. Si des besoins se font sentir, effectivement nous pourrions y répondre. Il faut que vous sachiez qu'à l'heure actuelle Monsieur GONON, c'est pour cela que je dis c'est habile mais mal informé, l'ensemble des zones économiques de notre agglomération est desservi entre autres par France Télécom pour le haut débit. Il n'y a pas une entreprise de l'agglomération qui peut dire qu'elle ne peut pas avoir le haut débit si elle le souhaite. Après on peut discuter sur les prix de connexion mais toutes les entreprises l'ont. Et demain lorsqu'il faudra aller plus loin avec notre réseau Lumière, nous sommes prêts. En terme de capacité, j'ai posé la question à Claude LAMBEY, c'est quasiment illimité avec la fibre. On peut même parler de giga, peut-être demain de tera, parce qu'après les gigaoctets, vous avez les teraoctets, donc de ce côté-là on est cher ami très très bien équipé. Auparavant il y avait un problème c'est que comme nous étions en GFU, en Groupe Fermé d'Utilisateurs, nous ne pouvions pas, nous, le vendre aux entreprises. C'est pour cela que nous sommes passés par un opérateur qui est Neuf Télécom qui lui peut vendre aux entreprises mais on n'a pas de demande des entreprises parce ce qu'elles ont généralement en wifi leur suffit. Je vois que ça vous fait sourire, vous avez tenté le coup, c'est bien vu mais voilà, Monsieur GONON, sans rancune. Les autoroutes de l'information on les a, vous le savez très bien, notre réseau ici fonctionne depuis 1994 et nous avons même été bridés par la haute autorité des télécommunications parce que nous étions trop en avance. Mais les entreprises ont le haut débit.

**M. Edouard SASSARD :** Sauf si on considère justement que le giga peut être une source d'attractivité pour les entreprises et on peut peut-être leur offrir sans attendre leur demande.

**M. LE MAIRE :** Effectivement ça peut être attractif. C'est pour cela d'ailleurs que nous sommes en train de réfléchir à la construction d'un site Témis dans lequel il y aurait des services informatiques de la Ville et de l'Agglomération, ça s'appelle un data center, pour pouvoir mettre justement à la disposition d'entreprises ici des «petites bêtes grosses comme ça» qui ont des puissances énormes. Donc c'est un data center à destination de l'Agglomération mais aussi des entreprises. Demain si nous voulons passer en gigaoctets sur Témis, je ne connais pas les détails pratiques mais il faut se relier, nous avons la structure qui nous le permet, on est prêt à le faire mais il faut qu'il y ait la demande, or il y a très très peu d'entreprises qui ont besoin du très très haut débit à ma connaissance. Emmanuel qui est un grand spécialiste pour tout ce qui touche le très haut débit, le traitement de l'image, la vidéo !

**M. Emmanuel DUMONT :** Pour aller dans le sens de ce que tu dis, la CCI a fait une enquête il y a deux ans qu'elle tient à jour régulièrement mais il n'y a pas d'entreprises qui en expriment le besoin.

**M. LE MAIRE :** C'est vrai, la CCI a fait une enquête.

**M. Emmanuel DUMONT :** Les représentants de la CCI siègent avec nous et ils ne savent pas nous donner de noms d'entreprises qui ont des besoins illimités et très importants ou l'inverse. Et puis les autoroutes de l'information, à Besançon c'est 1994. Si on a été une des premières villes en France après Paris à avoir le dégroupage, on l'a peut-être oublié, c'était autour de 2001-2002, c'est justement grâce à ce réseau Lumière et là on est à nouveau prêt. Le choix qu'on a fait de ne pas partir sur une délégation de service public Monsieur GONON comme vous nous le demandiez dans votre courrier il y a un mois, ce qu'a fait le Jura, c'est justement de ne pas aller dans une technologie qu'on jugeait incertaine. Et

aujourd'hui en France il n'y a aucun exemple de DSP avec du wimax qui fonctionne. C'est pour cela qu'on a arrêté. Par contre on est allé bien au bout de la négociation, on a mis deux ans à négocier et on se voyait tous les deux mois, pour voir si la technologie évoluait. La technologie qu'on va retenir au final c'est du filaire avec de la fibre, du solide et on sera propriétaire. Donc ça nous laissera la possibilité un jour de se raccorder à la fibre optique pour l'emmener chez l'habitant ou ailleurs et préparer les grandes grandes autoroutes mais les services n'existent pas aujourd'hui.

**M. LE MAIRE :** Emmanuel DUMONT a raison de le dire. Lorsque nous évoquions ce problème avec la Chambre de Commerce, il nous a été répondu à plusieurs reprises que des enquêtes étaient faites et qu'il n'y avait pas de demandes dans ce sens. Par contre, si une entreprise veut venir s'implanter ici et en exprime la demande, on pourra répondre à ses besoins très très facilement parce que sur la fibre de verre il y a 144 fibres dont une quarantaine louées à des opérateurs. Vous voyez, il y a encore de la marge et Claude LAMBEY m'a dit que la vitesse est quasiment illimitée. On a encore 100 fibres qui nous permettent d'aller jusqu'au bout des besoins. Nous avons fait ce choix car on préfère être propriétaire d'une partie de l'infrastructure plutôt que d'être limité par une DSP pendant 15 ans avec des moyens wimax qui fonctionnent d'ailleurs plus ou moins bien, qui sont assez discutés.

**M. Emmanuel DUMONT :** Et chaque fois qu'il y a des travaux qui se font là où il n'y a pas de fibres, on la pose. Au quotidien, le Syndicat Lumière investit de la fibre dès qu'il y a des travaux, dès qu'il y a des percées qui se font à droite à gauche, dans la zone des Marnières ou ailleurs...

**M. LE MAIRE :** Quand on va réaliser la zone des Marnières par exemple, on déploiera de la gaine. Ce qui coûte cher ce n'est pas la fibre, c'est le génie civil, donc quand on réalise effectivement de nouvelles zones, on déploie en même temps de la gaine rouge ou verte, c'est vert je crois pour les Télécom.

**M. Pascal BONNET :** C'est un sujet qu'on a déjà longuement évoqué ici. J'ai le souvenir que la DATAR nous avait classés numéro un européen il y a longtemps sur cette question.

**M. LE MAIRE :** On est numéro un tellement souvent !

**M. Pascal BONNET :** Oui mais ça fait longtemps !

**M. LE MAIRE :** On a eu le Janus, le premier prix de la cité 2008 sous le patronage de Christine LAGARDE pour La Bisontine et dans quelque temps, comme disait Geneviève TABOUIS, attendez-vous à savoir... nous aurons un trophée encore plus prestigieux, mais attendez un peu, vous le saurez au mois de décembre.

**M. Pascal BONNET :** On était numéro un européen, je reconnais comme vous l'avez dit qu'en effet on a été freiné par l'autorité régulatrice qui s'était inquiétée ainsi que France Télécom je crois. Ce qui m'étonne c'est qu'aujourd'hui vous dites qu'on n'a pas de demandes des entreprises pour cet outil. Or la pertinence de cet outil devait nous permettre d'attirer des entreprises d'envergure. Donc qu'est-ce qui fait qu'on n'a pas à un moment donné attiré quand même ces entreprises ? Est-ce qu'on s'est donné les moyens de les attirer parce que l'objectif n'était pas d'être numéro un européen à un moment donné, ce n'était pas rendre service aux entreprises qu'on avait déjà mais c'était d'attirer des éléments de développement économique au niveau de cette place de numéro un européen. Il y a eu des freins certes mais est-ce qu'il y a eu une volonté politique suffisante ?

**M. LE MAIRE :** Mais bien sûr ! C'est toujours le même débat, vous ne voyez que les entreprises qui ferment, vous ne voyez jamais celles qui arrivent. On ne va pas faire ce soir un débat économique qu'on fera peut-être un jour à l'Agglomération mais il y a beaucoup d'entreprises qui sont venues ici, entre autres parce qu'on est compétitif. Je ne vais pas vous les énumérer mais on l'a déjà dit très souvent. On demandera à Anthony JEANBOURQUIN de faire un bilan des entreprises qui sont venues depuis ces dix dernières années et vous verrez qu'on est plutôt bon. Après c'est un problème d'appréciation personnelle.

**M. Michel OMOURI :** A plusieurs reprises, vous nous avez parlé de vouloir créer une zone industrielle high tech. Pourquoi ne pas la faire sur Auxon en profitant des travaux qu'il y a actuellement là pour mettre cette fibre optique, sachant que les entreprises ont payé le TCSP ?

**M. LE MAIRE :** Pourquoi Monsieur OMOURI ? Parce que d'abord quelque chose existe ; les zones high tech il y en a déjà deux sur Besançon, la zone de Témis, vous l'avez déjà remarquée quand même du côté de Montrapon et celle des Hauts du Chazal. Je pense aussi que vous êtes informé qu'autour de la gare d'Auxon il y a une autre zone high tech comme vous dites qui est prévue avec 100 000 m<sup>2</sup> de SHON et que cette zone bien sûr est prévue pour être desservie en haut débit.

**M. Michel OMOURI :** Bien voilà !

**M. LE MAIRE :** Mais tout le monde le sait !

**M. Michel OMOURI :** Ce que M. GONON indiquait, c'est bien ça.

**M. LE MAIRE :** Oui c'est bien sauf qu'on ne va pas le faire puisque c'est déjà prévu.

**M. Michel OMOURI :** Simplement je me suis renseigné et il me semble qu'une connexion ADSL coûte environ une trentaine d'euros et le haut débit 400 € pour une entreprise.

**M. LE MAIRE :** Mais qu'est-ce que vous appelez le haut débit ?

**M. Michel OMOURI :** L'ADSL mais quand je parle du très haut débit comme disait M. GONON, pour ma part c'est la fibre optique.

**M. LE MAIRE :** Mais l'ADSL dans beaucoup d'entreprises c'est déjà la fibre optique. Je ne comprends pas bien votre question.

**M. Michel OMOURI :** Non mais il y a deux montants.

**M. LE MAIRE :** On ne va pas rentrer dans un débat technique. Vous savez ce que veut dire ADSL ? C'est parce que c'est dissymétrique : la voie montante n'est pas pareille que la voie descendante. Quand vous avez le haut débit si vous voulez que ça monte à 2 mégas et que ça descende à 2 gigas, déjà, c'est symétrique et ce n'est plus de l'ADSL.

**M. Michel OMOURI :** C'est pour cela que je dis le très haut débit.

**M. LE MAIRE :** Ecoutez, là on est au Conseil Municipal, je veux bien qu'on se fasse plaisir mais on ne va pas rentrer dans les débats de ce type-là. Si vous voulez, on en discute après. Je connais assez bien ce domaine-là où j'ai travaillé pendant une trentaine d'années. Emmanuel DUMONT connaît bien cela aussi. Quand vous demandez 400 € à une entreprise c'est parce qu'elle demande des choses différentes et quand vous avez du haut débit chez vous, de l'ADSL, vous recevez à 2 mais quand vous émettez ce n'est pas à 2. Emmanuel vous fera un exposé là-dessus mais je voudrais rappeler aussi ce à quoi sert une séance de conseil municipal : ce n'est pas pour se faire plaisir et ce n'est pas pour y faire des réunions de commission, sinon on ne s'en sortira jamais. Emmanuel DUMONT pourra vous répondre mais on ne va pas faire un débat sur l'ADSL ce soir.

**M. Philippe GONON :** Vous avez raison Monsieur le Maire, on ne va pas polémiquer longtemps et je ne vous ai pas sorti mes FTTH, mes machins, mes trucs, ils m'en ont donné toute une tartine...

**M. LE MAIRE :** Oui, le Fiber to the home. Je connais tout cela, on est au moins deux à le connaître ici, peut-être trois avec Emmanuel.

**M. Philippe GONON :** Simplement il nous semble que la Ville et l'Agglomération sont en train de prendre des grandes décisions sur des équipements structurants. Le réseau numérique à très haut débit fait partie obligatoirement pour le développement d'un territoire de la panoplie des outils que nous devons avoir. Je vous rappellerai simplement et je terminerai là-dessus, Fernand BRAUDEL a démontré lumineusement dans son traité « Identité de la France » que le développement d'une ville ou d'une région, que l'attractivité d'un territoire est toujours précédée de ces fameux équipements de communication. A l'époque c'étaient les routes, aujourd'hui ce sont les TGV numériques.

**M. LE MAIRE :** Mon cher ami, c'est pour cela que depuis 1994 nous sommes prêts et demain dans les équipements structurants que nous mettons...

**M. Philippe GONON :** Et on attend (rires).

**M. LE MAIRE :** Vous posez une question, écoutez la réponse. Le Directeur Adjoint du service Informatique vient de vous dire que nous sommes prêts. Nous avons ici à Besançon et dans nos zones la fibre optique, le très haut débit si on le veut c'est illimité. Encore faut-il qu'il y ait quelqu'un qui vienne nous le demander puisque, vous le savez j'espère, c'est qu'on ne peut pas vendre ces fibres, on ne peut que les louer à des opérateurs. Demain si un opérateur nous demande de louer 10 fibres pour faire du très haut débit on les lui louera, on en a 100 d'avance et quand le câble sera plein, on repassera par le même tuyau un autre câble pour en remettre encore un de 140 fibres. Donc il y a le potentiel ici. Si une entreprise demande cela, nous verrons avec notre opérateur et elle aura le très haut débit. Comme l'a dit cet excellent BRAUDEL, nous sommes très en avance et depuis 1994 ; we are ready pour rester dans la nuit américaine, yes we can.

**M. Emmanuel DUMONT :** En matière d'économie, il y a des entreprises qui travaillent avec le haut débit sur Besançon. D'ailleurs quand vous prenez le Syndicat des entreprises du multimédia, 60 % de leurs adhérents dans le Doubs sont à Besançon. Donc c'est bien que ça a développé l'économie ici. Et on est prêt pour l'avenir».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. le Maire, M. DUMONT, M. GENDRAUD et M. GOVIGNAUX ne prennent pas part au vote.

*Récépissé préfectoral du 18 novembre 2008.*